

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 19 décembre 2024

### Convocation

Date : 13/12/2024

Affichée et mise en ligne

le : 13/12/2024

\*\*\*\*\*

### Délibération n°

91-CC191224

\*\*\*\*\*

### Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 35
- Pouvoirs : 7
- Votants : 42
- Absents : 2

\*\*\*\*\*

### Résultats :

- Pour : 42
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

\*\*\*\*\*

### Liste des délibérations

Affichée le 20/12/2024

Mise en ligne le :

20 DEC. 2024

Délibération mise en

ligne sur le site internet

de la CCSSO le :

23 DEC. 2024

### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE SPANC 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Salle de l'Obélisque - 4 ter avenue de Creil - 60300 Senlis sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 13 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL**  
**Secrétaire de séance : Madame Magalie BENOIST**

### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIÉ Françoise

Monsieur BATTAGLIA Alain

Madame BENOIST Magalie

Monsieur BLOT Laurent

Monsieur BOUFFLET Pierre

Monsieur CHARRIER Philippe

Monsieur CURTIL Benoit

Monsieur de la BEDOYERE Jean-

Marc

Monsieur DUMOULIN François

Monsieur GAUDION Philippe

Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Madame GLASTRA Delphine

Madame GORSE-CAILLOU Isabelle

Madame JAUNET Christel

Monsieur LAPIE Dominique

Monsieur LEFEVRE Sylvain

Monsieur LESAGE William

Madame LOISELEUR Pascale

Madame LOZANO Michelle

Madame LUDMANN Véronique

Monsieur MARÉCHAL Guillaume

Madame MARTIN Emilie

Monsieur MELIQUE Jacky

Madame MIFSUD Florence

Monsieur NGUYEN PHUOC VONG

Jean-Pierre

Monsieur NOCTON Laurent

Madame PALIN-SAINTE-AGATHE

Martine

Monsieur PATRIA Alexis

Madame PRUVOST-BITAR

Véronique

Madame REYNAL Sophie

Monsieur ROLAND Dimitri

Madame SIBILLE Elisabeth

Monsieur SICARD Bruno

Madame TONDELLIER Viviane

### Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Madame TONDELLIER Viviane

Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST-BITAR Véronique

Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur MARÉCHAL Guillaume

Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie

Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame LUDMANN Véronique

Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame SIBILLE Elisabeth

Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Paraphes

GA

TUB

**Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :**

Monsieur FROMENT Daniel, représenté par Monsieur TESSON Gilles

**Étaient absents**

Monsieur DIEDRICH Wilfried

Monsieur GRANZIERA Gilles

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 35 présents et 7 pouvoirs.  
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

*(Annexe jointe)*

Au vu des résultats de l'exercice 2023 voté en mai dernier, il vous est proposé de répartir les résultats comme suit :

**SECTION RECETTES D'EXPLOITATION**

Chapitre	BP	BS	Total budget
70 - Produits des services	21 600,00	-7 417,19	14 182,81
002 Résultat de fonctionnement		7 417,19	7 417,19
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>21 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 600,00</b>

L'affectation des résultats de fonctionnement (chapitre 002) est inscrite selon le vote du compte administratif voté en mai dernier.

**SECTION DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre	BP	BS	Total budget
011 - Charges à caractère général	19 100,00		19 100,00
012 - Charges de personnel	2 500,00		2 500,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>21 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 600,00</b>

Aucun mouvement n'est opéré en dépenses sur la section.

Paraphes	
<i>ey</i>	<i>TCB</i>

Après avoir entendu l'exposé,

## DÉLIBÉRATION

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Commune Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'instruction comptable M49 ;

**Vu** le vote du budget primitif du 04 avril 2024

**Vu** le vote du compte administratif du 16 mai 2024

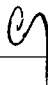

**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits suite au vote du compte administratif, afin d'intégrer les résultats et leurs affectations.

### DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

**Article 1 : D'APPROUVER** les modifications budgétaires suivantes tant en dépenses qu'en recettes dans la section d'exploitation du budget SPANC :

Dépenses d'exploitation				Recettes d'exploitation			
Chapitre	BP	BS	Total budget	Chapitre	BP	BS	Total budget
011 - Charges à caractère général	19 100,00		19 100,00	70 - Produits des services	21 600,00	-7 417,19	14 182,81
012 - Charges de personnel	2 500,00		2 500,00	002 Résultat de fonctionnement		7 417,19	7 417,19
TOTAL DEPENSES	21 600,00	0,00	21 600,00	TOTAL RECETTES	21 600,00	0,00	21 600,00

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Paraphes	
	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le : 23 DEC. 2024  
De la publication sur le site internet de la CCSSO :

23 DEC. 2024

Fait à Senlis, le

23 DEC. 2024

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-200066975-20241223-91\_CC191224-DE



**Guillaume MARÉCHAL**



Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise

**Magalie BENOIST**

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)